



Monsieur Guy Parmelin  
Conseiller fédéral  
Chef du Département fédéral de l'économie, de  
la formation et de la recherche DEFR  
Palais fédéral  
3003 Berne

Date **25 SEP. 2019**

**Prorogation et modification de l'ordonnance sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat valaisan a pris connaissance du projet de prorogation et de modification cité en titre et de son rapport explicatif.


Après un examen attentif de celui-ci, il constate avec satisfaction que la prorogation de ce contrat-type est jugée nécessaire, ce qu'il ne peut que soutenir sans réserve au regard des résultats des observations réalisées au cours des années écoulées par notre Inspection cantonale de l'emploi dans ce secteur d'activité.

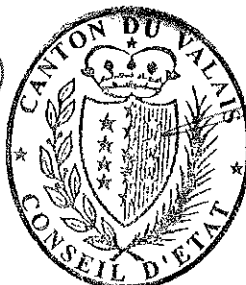
Le projet n'appelle pour le reste pas de remarque particulière de notre part et le canton du Valais souscrit par conséquent à la prorogation et à la modification proposée.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité de nous déterminer sur le projet présenté et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.


Au nom du Conseil d'Etat

Le président

  
Roberto Schmidt



Le chancelier

  
Philipp Spörri

Copie [sandra.nenning@seco.admin.ch](mailto:sandra.nenning@seco.admin.ch)